

## CONSEIL DE FACULTE

### Procès-verbal de la consultation électronique du 25 novembre 2013

#### Sont consultés :

##### Collège A :

Dominique d'AMBRA, Charles GOYET, Olivier JOUANJAN, Eric MAULIN, Christian MESTRE, Doyen de la Faculté de Droit, Estelle NAUDIN, Jean-Michel POUGHON, Materne STAUB, Jean Patrice STORCK

##### Collège B

Jacqueline BOUTON, Adrien COMPAIN, Clément COTTIN, Claude FREYMANN, Fabienne GAZIN, Philippe JUHEM, Kévin MAGNIER-MERRAN, Nicolas NORD, Céline PAUTHIER,

##### Collège BIATSS

Astrid HATT, Armelle DARBON,

##### Personnalités extérieures

Pierre BIHL, Maître Nicolas BOISSERIE, Martine CALDEROLI-LOTZ, Maître FORRER Jean-Jacques, Sonia KLEISS-STARK, Benoît RAULT, Jean-Laurent VONAU

##### Collège E1 Etudiants

Aline ARBOGAST (AED/Club AES), Inès DONISCHAL (AED/Club AES), Nadège THOMAS (AED/Club AES), Lilian WACH (AED/Club AES)

##### Collège E2 Etudiants

Clara KOHL (AED/Club AES), Jessica VALADOUX (AED/Club AES)

##### Collège E3 Etudiants

Laurent JANEL (Médiadroit)

Copie est adressée à Charles du COUEDIC DE KERERANT (Médiadroit), invité

La consultation électronique porte sur un seul point :

- **le renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la mise en œuvre de la double-maîtrise en droits français et anglais.**

Le Conseil de Faculté du 23 septembre 2013 a approuvé à l'unanimité l'avenant prolongeant de 4 mois (jusqu'au 31 décembre 2013) l'accord de coopération internationale du 25 juin 2012 relatif à la double-maîtrise.

Depuis, le nouvel accord de coopération prenant effet en janvier 2014 a été finalisé et est à l'ordre du jour de la CFVU du 26 novembre 2013, ce qui implique un vote préalable du Conseil de Faculté.

Aussi, vu les délais très contraints, le Doyen a proposé aux membres du conseil de se prononcer sur cet accord par voie électronique.

19 membres du Conseil ont répondu et ont voté favorablement.

Mme le professeur d'AMBRA attire une nouvelle fois l'attention du Conseil sur le fait que l'AERES et le Ministère souhaitent que cette maîtrise, qui relève de la mention « Droits européens », entre dans le système du L.M.D.

M. Charles du COUËDIC de KERERANT fait suite à la consultation écrite adressée aux membres du conseil de faculté relative au renouvellement de l'accord dit 'double maîtrise'.

Il écrit :

*« En ma qualité de 'membre sans voix délibérative' / 'membre invité' je n'ai pas à exprimer de vote, mais je peux toutefois exprimer mon avis.*

*Comme vous le savez, j'ai eu l'occasion d'échanger avec différents membres du conseil de faculté, notamment certains élus étudiants, ainsi que certains membres du corps enseignant.*

*Sous ma double casquette d'étudiant de la dite double maîtrise et de représentant des étudiants de la double maîtrise (à l'Université de Leicester) je ne peux qu'être très favorable au renouvellement de cet accord, notamment compte tenu des motifs que j'ai déjà évoqué. »*

Le renouvellement de l'accord de coopération internationale pour la mise en œuvre de la double-maîtrise en droits français et anglais est approuvé à l'unanimité.

Le Doyen



Christian MESTRE

**Procès-verbal approuvé à l'UNANIMITE le 9 décembre 2013**